

**Audition: projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique**

Monsieur le directeur,

Votre courrier du 19 août 2015 concernant l'objet susmentionné nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Le dossier relatif au projet de rapport sur la politique aéronautique de la Confédération a retenu notre meilleure attention. Dans le cadre de l'élaboration de notre prise de position, nous avons sollicité le service de l'économie. Nous avons également tenu compte de la prise de position de l'aéroport régional des Eplatures.

Nous avons pris connaissance des objectifs de la politique aéronautique de la Suisse.

Comme mentionné préalablement dans le cadre de la consultation relative à la révision partielle de la loi sur l'aviation, nous réaffirmons l'importance stratégique des aéroports régionaux dans le réseau de l'infrastructure aéronautique nationale.

Le report des coûts de la sécurité aérienne sur les aéroports régionaux dégraderait leurs conditions-cadre et leur viabilité économique à terme. En effet, les cantons et les régions assument pleinement les coûts qui leur incombent quant au fonctionnement des aéroports régionaux. Il n'est dès lors pas admissible qu'ils doivent également financer le fonctionnement de la sécurité aérienne.

Nous soutenons le développement de l'aviation d'affaires dans les aérodromes régionaux. Cela est primordial pour la place économique suisse.

Nous partageons la volonté de l'Office fédéral de l'aviation civile d'utiliser les aéroports régionaux comme base pour la formation aéronautique.

En vous remerciant de nous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 28 septembre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND